

## ATTESTATION DU COS A COMPLETER PARTICIPATION À UNE MANIFESTATION SPORTIVE

### Documents à fournir :

- Formulaire dûment complété
- Billet(s) d'entrée Il faut joindre obligatoirement les billets d'entrée à la manifestation au formulaire disponible au COS. Il n'y aura pas de participation possible sans les billets d'entrée.
- Votre **RIB** (sauf si vous l'avez déjà fourni au secrétariat du COS)

NOM DE LA MANIFESTATION :

DATE DE LA MANIFESTATION :

MONTANT TOTAL ACQUITTÉ :

Tarif adulte :

Tarif enfant :

NOM, PRENOM DE L'ADHERENT :

SERVICE :

ADRESSE PERSONNELLE :

Accompagné de conjoint :

Enfant(s) ayant-droit (- 20 ans) :

### Conditions d'attribution de cette participation :

- L'adhérent principal doit participer personnellement à la sortie.
- Cette participation pourra être accordée à l'adhérent, son conjoint et ses enfants ayants-droit de moins de 20 ans à jour de la cotisation.
- Participation accordée sur deux sorties sportives de votre choix par an.
- En cas de billet pour un week-end, la prestation sera équivalente à 2 sorties.
- Le remboursement se fera dans la limite de 16 € sur la base d'un billet dont le tarif est supérieur à 8 € (exemple : prix du billet 60 € => 40 € X 40% soit un remboursement de 16€)
- La manifestation doit avoir lieu en France.
- Les billets d'entrée proposés par le COS ne rentrent pas dans les remboursements puisqu'ils ont déjà bénéficié d'une participation financière.
- Le déplacement, l'hébergement et les spectacles sont exclus de cette prestation.
- Pour bénéficier de cette prestation, il vous faudra acquitter intégralement les billets d'entrée.
- Il faut joindre obligatoirement les billets d'entrée à la manifestation au formulaire disponible au COS. Il n'y aura pas de participation possible sans les billets d'entrée.

Je reconnais ne bénéficier d'aucune autre réduction. Fait à

le,

Signature de l'adhérent

### Partie réservée au secrétariat du COS

Montant de la participation : 40 % x ..... = .....

Réglé par virement bancaire du ...../...../.....

